



Contrat d'affiliation N°230

CONTRAT D'ADHESION ET D'AFFILIATION POUR DE NOUVEAUX MEMBRES INDIVIDUELS, AVEC OU SANS LEUR ORGANISATION, A "AGCE - ACTION GLOBALE CARITATIVE" OU AGCE INTERNATIONAL.

Remplissez les champs libres du formulaire de ce contrat. Choisissez la langue de lecture entre le Français ou l'Anglais.

Partie I
LES PREREQUIS :

Pour traiter les données personnelles et les informations de paiements, AGCE International doit se conformer aux lois locales et nous sommes obligés d'effectuer des vérifications approfondies sur les modèles d'inscription des données personnelles et économiques des candidats individuels et des organisations partenaires potentiels. Veuillez suivre les étapes ci-dessous pour fournir les détails et les documents requis. Pour plus d'informations, veuillez Consulter nos conditions d'utilisation des services de AGCE sur le site web. [Lire plus](#)

"Certains documents et pièces pourront vous être exigés au besoin".

Le contrat d'adhésion et d'affiliation type - Fichier N°230

Date ___/___/20___

Partie II
INDICATION SPECIFIQUE CATEGORIFIEE

Le présent contrat tient lieu de mesures d'application des principes d'éthiques et normes de fonctionnement, de coopération et de participation interne et externe (en ligne, en hybride et en personne) fixées à tous les membres volontaires partenaires, qui s'affilient à l'organisation AGCE dans l'une des **Catégories** suivantes :

(Cochez la mention qui vous intéresse)

- MEMBRE D'HONNEUR,
- MEMBRE SYMPATHISANT,
- MEMBRE BIENFAITEUR,
- MEMBRE DONATEUR,
- MEMBRE PARTENAIRE OU ACTIF,

1



de l'organisation dénommée AGCE – ACTION GLOBALE... ou AGCE INTERNATIONAL ou AGCE – ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE dont le siège est basé à Douala au Cameroun.

Partie III PRÉAMBULE

Vu la loi 053/90 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association,

Vu la loi N°99/014 du 22 Décembre 1999, régissant les Organisations non Gouvernementales au Cameroun ;

Vu l'article 4 et alinéa (1) des statuts portant sur les objectifs et les moyens d'actions de l'organisation AGCE ;

Vu les articles 6 des statuts portant sur les catégories de membres, et de l'article 18 portant sur l'admission de nouveaux membres, de la provenance des fonds et de leur utilisation. Conformément à Alinéa (3) portant sur le montant des droits d'entrée, des conditions et avantages d'adhésion et des cotisations des entités physiques et morales qui s'affilient à l'Organisation AGCE ;

L'affiliation d'un individu ou d'une organisation encore désignée dans tout ce qui va suivre, le droit d'adhérer à l'AGCE, est libre, volontaire et publique, elle doit être validée par l'assemblée générale (SG). C'est un acte reconnu dans les statuts, les règlements intérieurs, la charte de bonne conduite et normes de fonctionnement. Le droit d'adhérer est suffisamment exprimé dans ce contrat en remplissant les champs ci-dessous.

Il s'agit de (les champs marqués d'un astérisques (*) sont obligatoires):

1 – **Personne Affiliée** (ou Entité individuelle).

Noms et Prénoms * :

_____,
Distinction : _____ (Précisez si c'est : Membre d'honneur ou bienfaiteur ou Membre sympathisant ou membre donateur...)

Passeport ou CNI * N° _____. **Délivré le *** : __/__/____. Et

Expirera le * __/__/____

Lieu de délivrance * : _____

Adresse * : _____,

Site web : _____ (Facultatif)

Email * : _____

Code postal * : _____

Secteur d'activité * : _____

Téléphone * : _____ **Ville *** : _____

Pays * : _____



Contrat d'affiliation N°230

Ou

De l'Entité bénéficiant d'un statut de membre de l'AGCE en tant qu'**Entité morale** (Groupe, Organisation (Entreprise ou société), Fondation, Association de la société civile, Association caritative d'Eglise (ci désignée "**Entité morale**"), laquelle s'engage comme suit (**Les information portant un astérisque (*) sont obligatoires**):

2 – Nom de l'Entité morale affiliée (si vous représentez une entité morale) :

Nom complet de l'entité *: _____

Nom court : _____. (Précisez : le nom complet et nom court de la société ou de la fondation ou de l'association ou de l'Entreprise..., que vous Dirigez et représentez dans ce contrat).

Nom complet du Dirigeant *: _____

Adresse *: _____

Site web: (URL/FaceBook/Twitter/LinkedIn) : _____ (Facultative)

Email *: _____,

Code postal *: _____ **Nombre d'employés ***: _____ (Ex. Entre 1 à 100)

Secteur d'activité *: _____,

Téléphone *: _____

Ville *: _____

Pays *: _____

{Si vous ne l'aviez pas encore fait sur le Site web de l'AGCE International : [Cliquez ici](#) pour Joindre les pièces officielles individuelles et celles de votre organismes (CNI ou passeport, CV, si vous devez postuler à un poste futur au sein de l'Organisation AGCE. Scanner et Téléverser toutes les pièces juridiques de votre organisation dans le portail E-mail des partenaires. Ce portail est sécurisé, vos données et échanges avec AGCE International sont strictement personnelles) Vous devez fournir des pièces pour votre profil professionnel exercé dans ou en dehors du Cameroun (si votre entreprise est située en dehors du territoire camerounais). Envoyez une Lettre de motivation au format canadien ou une Demande d'adhésion (PDF ou RTF) plus, Photo 4X4 couleur avec fond blanc et un Plan de localisation du domicile pour prouver que vous existez réellement et que vous n'êtes pas un Robot].

Si rien n'est fait, ils vous seront demandés plus tard. Cliquez [ici](#) pour lire le Guide.

Le présent contrat d'affiliation intervient,

D'une part de :

L'organisation AGCE - Action Globale Caritative Et Economique-Numérique – Ayant son Siège à l'immeuble du Conseil Supérieure de Famille Bazou, sis à côté de la Station-service BOCOM, quartier NYLON, Douala. **Courriers** : AGCE s/c Partenaire Transporteur ARAMEX - APM EXPRESS S.A. **Code Postal** : 870 Ave King Akwa. **BP.** : 1380. **Ville** : Douala, **Pays** : Cameroun.

Tél. Fixe Bureau : +237 233 37 7975 ; **Tél.** : +237 694 79 4717 ;

3



Contrat d'affiliation N°230

Email : agcactionglobale@gmail.com ou agce@agceinternational.org.

Site Web : Entrer [AGCE International](#) ou [AGCE – Action Globale](#)... dans Google recherche.

Représentée par : [_____] (Réservé à l'administration AGCE), qui est le Coordonnateur Général et Président du CCA, lequel engage la responsabilité de l'Organisation AGCE dans tout ce qui va suivre (désigné le « Contrat d'affiliation »).

Et d'autre part :

Mr / Mme / Mlle :

_____.
(Rayez la civilité inutile). Parlant en sa propre personne ou parlant au nom de :

_____ (Portez le nom complet et Court de l'Entité morale dont vous êtes le Représentant),

Lequel agit au nom et pour l'Entité Morale ci-dessus mentionnée.

3 - Les statuts des profils

Que l'affilié individuel ou moral accepte de respecter les statuts, les règlements et la charte de bonne conduite et normes de fonctionnement de l'AGCE et s'engage de les faire respecter aussi à l'ensemble de son Organisme dans le cadre des échanges bilatéraux, comme mentionnés dans les accords sur l'affiliation et conditions d'utilisation de l'Organisation AGCE en ligne et en personne.

Que par ce contrat d'adhésion, l'affiliation à AGCE offre au membre de bénéficier de la distinction de : _____, tel qu'indiqué à la **Partie II** ci-dessus.

Que tel qu'il résulte :

3 – **Moi**, Mr / Mme / Mlle _____ (Rayez la civilité inutile) ayant accepté mon **rôle de** : _____ au sein de l'Organisation, je m'y engage, signe et persiste dont d'honorer mon engagement pour l'essor de la cause AGCE dans l'intérêt commun et général, pour une durée : _____. (Précisez : pour une durée non permanente ou permanente).

4 – Entendu que la position de membre telle qu'indiquée ci-dessus au sein de l'ONG, est de soutenir la cause AGCE, d'appuyer autant que possible les actions internes et externes de l'organisation, d'informer et de former si possible les populations, ami(e)s, connaissances proches et lointaines sur les missions d'AGCE.

5 - Les enjeux important de cet accord sont basés sur des projets étudiés et validés ou sur les programmes personnalisés par le B.E pour leur nécessité d'utilisation pour le développement



Contrat d'affiliation N°230

individuel, socio-humanitaire économique numérique et professionnel, facilitant la transformation numérique communautaire locale, nationale et internationale.

6 – L'Organisation AGCE, s'engage à protéger les droits de ses membres adhérents, à défendre leur intérêt et leur liberté en matière de communication, d'accompagnement tant techniquement qu'administrativement sur les plans individuel, professionnel et juridique pour l'exécution des projets d'intérêts communs. Il rendra disponibles entre les parties ces ressources ceux, conformément aux dispositions prévues par les statuts et règlements d'AGCE.

7 - Ayant un rôle permanent ou non permanent, le membre ayant adhérer à l'**Organisation AGCE dans un but honorifique** ne pourrait cumuler cette fonction avec un rôle actif au sein de l'Organisation.

8 – Le membre honoraire participe aux assemblées, événements et réunions de l'organisation auxquels il est convié mais sans voie électorale.

9 - Il brillera néanmoins dans sa catégorie de membre, en tant que conseiller hadock des commissions, groupes ou équipes et continuera de le faire par son engagement à collaborer avec l'AGCE pour la valorisation de son nom personnel ou du nom de l'entité qu'il représente: Association, Association caritative d'Eglise, Société (Entreprise ou Fondation) locale et étrangère.

10 – Entant que membre honoraire, il garantit son plein droit au statut "d'**Ambassadeur**" de l'organisation AGCE au sein des communautés territoriales entant que : membre d'honneur ou sympathisant ou bienfaiteur partenaire de l'organisation AGCE en apportant son aide régulière ou ponctuelle à l'essor de l'organisation sur le plan local, national et international.

Partie IV DECLARATION CONSTITUTIVE

1 – L'affilié(e) déclaré membre partenaire en charge d'un projet peut être sollicité pour conseiller une commission, un organe constitutif interne et externe de l'Organisation si, il ou elle qui fournissant des services importants à l'organisation, continue de rayonner de par son extrême utilité pour l'essor de l'organisation à travers des actions concrètes.

2 – Lorsqu'un membre dit « honoraire » participe efficacement aux objectifs de l'organisation avec des moyens d'actions appliqués aux projets et programmes d'AGCE ceux, conformément aux dispositions générales prévues par les statuts et les règlements de l'organisation, il sera nommé de façon permanente à cette fonction par le Coordinateur Général et Président du Collège Central de l'AGCE (CCA) dont l'AG en prend acte.



Il s'agit :

- a) D'un membre ayant signé ce contrat de partenariat auquel s'engage tout membre (Entité physique et/ou morale) de AGCE, pour bénéficier des services ou pour travailler au développement de l'Organisation AGCE.
- b) D'un membre qui ayant un rôle consultatif d'honneur et sympathisant d'AGCE (Entité physique et/ou morale) agit au sein **d'une Commission, d'une réunion du Conseil des Sages** ou au sein des 5 (cinq) « organes consultatifs » de AGCE pour aider.
- c) D'un **Délégué de groupe régional** qui réunit son groupe de travail sur convocation du Coordinateur Général pour étudier un projet ou d'un conseiller envoyé en tant que Président d'honneur d'un évènement à la demande du B.E.
- d) D'un membre d'honneur **attaché à une mission coopérative des 5 (cinq) organes consultatifs de l'Organisation** qui conseil un bureau permanent localement ou à l'étranger à la demande du Coordinateur Général de l'AGCE.

3 - Le bureau d'un membre honoraire est facultatif et se situera au sein des commissions qu'il devrait assister en les conseillant. Il se composera toujours d'un :

- Président,
- Secrétaire,
- Rapporteur.

4 - Les avis des membres d'honneur et sympathisant (Entité physique et/ou morale) de l'AGCE seront transmis aux **Délégués (représentant)** régionaux une fois les conclusions du **Coordinateur Général** rendues.

5 - En tant que membre honoraire de l'AGCE, celui ou celle qui en reçoit distinction avec un rôle permanent ou non permanent, est celui qui s'engage et accepte librement les dispositions du présent contrat, des Statuts et Règlement et qui s'acquitte régulièrement de ses obligations financières :

- Des Cotisations des membres ;
- De faire des dons ou legs nécessaires à l'exercice des activités d'AGCE (Article 18, alinéa (1) et (2) des statuts de l'AGCE).

6 - Les décisions applicables pour les parties qui seront prises le seront démocratiquement aux 2/3 par l'assemblée générale donc voix obligatoire du **Coordinateur Général** de l'AGCE et peuvent être prises par le B.E.



Contrat d'affiliation N°230

Etape 1 – Clause 1 : Forme Générale du Contrat

Il a été entendu entre les parties que :

L'Organisation AGCE ayant son siège à Douala – Cameroun,

Récépissé de Déclaration n° 1004/2015/RDA/C19/SAAP et autre Agrément Gouvernemental, Conformément à la loi N°99/014 du 22 Décembre 1999, ce qui suit.

CHAPITRE 1 : RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AGCE

A - L'Organisation AGCE est une organisation d'Actions Stratégiques Socio-humanitaire Economique-numériques d'inclusion des personnes défavorisées, notamment des couches vulnérables pour de Développement durable, qui peut agir au Cameroun, en Afrique et dans le monde à travers les plateformes numériques, hybrides et par personne mandatée.

B - Entant qu'Organisation, AGCE est l'incubateur des projets issus du partenariat sous le programme 202 et sera soutenu par des actions publiques et privées.

C – Qu'AGCE utilise des aides que lui accordent ses membres adhérents (affiliés), des membres bienfaiteurs individuels et Organisations membres locaux et étrangers, l'Etat du Cameroun et la communauté internationale, pour réaliser sa cause et repousser efficacement la pauvreté en Afrique.

D – Que ces moyens d'action se feront uniquement conformément à l'Article 4 et alinéa (1) des Statuts de l'AGCE et sont à la fois technologiques, techniques numériques, financiers, matières et matériels déployés localement sur le terrain, en ligne et peut être étendus à l'étranger.

E - Que le Coordinateur Général et Président du CCA est « le superviseur en Chef des missions de la coopération de l'Organisation au Cameroun et dans le monde, il peut déléguer son rôle à un membre du BE. Dans le cadre d'exécution du présent contrat, le mandaté le représente auprès des partenaires, des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et judiciaires mais, il n'est pas habilité à signer les sorties de fonds.

F – Que la voix du Coordinateur Général de l'AGCE est prépondérante dans toutes les décisions à prendre dans l'intérêt commun et général des parties.

G – Que le Coordinateur Général de l'AGCE consent par les présentes, rester fidèle aux institutions de la république du Cameroun, telle que reconnue par la loi fondamentale, fidèle à la cause de l'Organisation AGCE, de ses contractuels et consent respecter les engagements que7



Contrat d'affiliation N°230

Prendent les parties. S'engage et veille à ce que les membres majoritaires respectent les intérêts des membres minoritaires dans la sauvegarde des droits économiques de tous, y compris celui de respecter et de faire respecter la décision de la majorité par la minorité comme le prévoient les statuts et les règlements.

H – Que les promoteurs de l'association dénommée **Action Globale Caritative et Economique-numérique (AGCE)** ont décidé de conclure ce Contrat avec la partie diligente pour réglementer le fonctionnement des parties selon les textes en vigueur et les normes de fonctionnement et déclarent que le partenariat créé est apolitique, laïque et non-syndicale.

Les parties acceptent de respecter les décisions des cinq (5) organes de l'**AGCE**.

- L'Assemblée Générale
- Le Bureau Exécutif
- Les comités
- Le Conseil des Sages
- Les commissions.

I – Pour la bonne conduite de ces ententes, l'Organisation AGCE est composée de :

1. Un Coordonnateur Général,
2. Des Vice - coordonnateurs,
3. Un Secrétaire Général,
4. Un Secrétaire Général Adjoint,
5. Un Trésorier,
6. Un Commissaire aux comptes,
7. Un Vice-Commissaire interne,
8. Des Conseillers.

J – Pour la partie affiliée elle est représentée uniquement par le Représentant qui signera ce contrat. AGCE ne prend pas en charges les coûts imputés par l'exécution des actions des entités intervenant pour la partie affiliée, elle doit s'en charger elle-même.

CHAPITRE 2 : DU STATUT DU MEMBRE PARTENAIRE ET/OU HONORAIRE

Article 1 : Un membre partenaire selon les termes du contrat, est un acteur externe technique pratique, une organisation (Entreprise) affilié(e) à l'organisme AGCE, il représente valablement son projet de groupe, d'équipe ou d'entreprise à travers un projet, un programme, un atelier ou un séminaire de l'AGCE. Il peut être nommé à la tête d'un(e) commission ou comité directeur tel que ci-dessus visé avec un rôle consultatif sans voix électif.

Ainsi :

Mr / Mme / Mlle _____ (Rayez les mentions inutiles) ayant manifesté une volonté concrète de s'engager pour agir à l'essor de ce partenariat



Contrat d'affiliation N°230

au Cameroun ou en Afrique central, voire dans le monde, jouissant d'une moralité irréprochable en dehors et au sein de l'Organisation AGCE, s'engage de satisfaire aux conditions exigées aux partenaires occupant ou non un rang honoraire.

Il ou elle s'engage à accomplir son rôle dans un délai acceptable.

Il reçoit en conséquence en contrepartie la qualification de : _____
du Coordinateur Général et Président du CCA de l'Organisation AGCE dès signature du présent contrat par les deux parties.

Article 2 : Entant que membre de l'AGCE, il ou elle peut conseiller techniquement l'organisation AGCE, hormis ses actions de bienfaisance, participer à la tenue des événements publics, assister les comités et commissions de développement. Il peut représenter les intérêts de l'AGCE au sein d'une communautés locales et étrangère en tant qu'Ambassadeur de l'Organisation AGCE. Il ou elle sera gratifié(e) d'une Carte de membre et d'une Attestation d'affiliation en plus de nombreux avantages qui reviennent aux membres.

Article 3 : Conformément à la loi, aux Statuts et règlements de l'AGCE relatifs à la sécurité et à la sureté policière, une **Carte de membre** sera remise au membre honoraire de l'organisation une fois ses droits d'affiliation payés.

- 1) Cette carte est sociale, humanitaire et professionnelle, elle servira de laisser passer au membre qui devrait la porter, ce qui lui offrira des droits et avantages qui reviennent à différente catégories de membres, donc l'accès aux services publics et privés se fera sur présentation d'une carte valide qui authentifie le nom, le rôle et le niveau d'habilitation de son détenteur ou détentrice.
- 2) Prise avec le logotype de l'AGCE, la Carte avec la signature authentique du Coordinateur Général, assure et présente le caractère humanitaire et technique de l'AGCE, garantit la protection permanente des droits et libertés du membre ainsi que de tout bien de l'AGCE qu'aurait en sa possession ce membre ; elle facilite l'interopérabilité de l'identité des membres à différent niveaux d'action et de contrôle: L'accès informationnel, social, événementiel au niveau local, national et international se fera sous présentation de la Carte de membre.
- 3) La Carte est personnelle et ne doit être transmise ni prêtée à un tiers, en cas de cessation d'activités avec l'organisation AGCE, elle doit être retournée à l'Association AGCE ainsi que tous les biens de l'organisation en la possession dudit membre.

A - Tel que ci-dessus visé par le présent contrat, ayant fournie des preuves concrètes de son engagement pour l'essor de ce partenariat durable et jouissant d'une moralité irréprochable au sein de l'Organisation, le membre qui reçoit la distinction honorifique du B.E est aussi « un partenaire en confiance ».



Contrat d'affiliation N°230

B- Selon une Clause particulière du programme 202 de l'AGCE qui stipule que chaque nouveau membre contractuel, issu de la collaboration avec le **partenaire en confiance**, accepte et prend acte de son invitation d'être un nouveau membre de l'AGCE par la recommandation ou parrainage au Bureau Exécutif (BE), du partenaire en confiance qui l'invite.

C – Conformément à l'alinéa (B) ci-dessus, chaque nouveau membre recevra sa nomination entant que nouveau membre de l'AGCE par le biais du BE. Cette clause dite "**particulière**" prendra effet dès le jour et date de la signature du contrat par les deux parties, AGCE d'une part et ledit nouveau membre d'autre part.

D – Tout nouveau membre tel que cité à l'alinéa (B) ci-dessus, devient à ce titre, celui qui conduira les recommandations décidées par le B.E au sein de son réseau, conformément à la loi, aux statuts et règlements de l'AGCE, il envisagera et fournira des réponses rayonnantes aux demandes et réactions des membres des services et organes d'AGCE rattachés, il collaborera avec les délégués et chefs d'organes de l'Organisation, médias (informatique, radio, télévision, presse écrite, plateforme web) pour rehausser l'image de l'organisation.

Cependant, tout propos diffamants, injurieux ou d'atteintes aux bonnes mœurs, d'incitation à la violence sont strictement interdits et les personnes qui s'y exercent encourent une poursuite judiciaire et une exclusion.

E - Les membres partenaires externes publics et privés et internes (membres actifs ou passifs), respectent la procédure de parrainage afin conduire dans nouveaux membres dans l'organisation.

G - Le membre honoraire ou partenaire ou Actif et Passif, font l'objet au préalable d'une proposition de demande de participation aux actions de l'AGCE au Coordinateur Général de l'Organisation, ceux-ci prendront régulièrement part à tous les événements (réunions) à eux conviées par le B.E au Cameroun, voire partout dans le monde où cela sera convoquée.

Article 4 : En dehors des membres d'honneur, sympathisant et bienfaiteurs ayant un rôle ou non, les membres actifs d'AGCE ont obligation d'avoir une présence effective ou une participation régulière aux activités au sein de l'organisation (à temps plein ou à temps partiel). Ils constituent un appui technique sérieux et acquis à l'objectif que défend l'Organisation.

Article 5 : Le membre d'honneur ou membre honoraire ou sympathisant ou bienfaiteur ou donateur n'aura pas obligation d'avoir une présence effective ni une participation quotidienne aux activités de l'organisation, néanmoins il constitue en revanche un appui sérieux et acquis aux soutiens des objectifs que défend l'Organisation.

Article 6 : Dans certaines circonstances, le membre honoraire d'AGCE pourrait aussi jouer un rôle de modérateur (arbitre) si des turbulences viennent à se produire au sein de l'Organisation AGCE.

10



Contrat d'affiliation N°230

CHAPITRE 3 : ROLE DU MEMBRE

Article 7 : Le statut de membre peut être actif ou honorifique pas les deux à la fois.

Le second peut être récompensé en contrepartie de ses soutiens, souvent comme une personne ayant rendu des services financiers, matériels et en ligne ou en personnes à l'organisation AGCE.

Article 8 : D'autres éléments non inclus dans la distinction de l'article 7 ci-dessus, peuvent concerner des personnes extérieures à l'association. Si c'est le cas, ce titre ne leur confère pas pour autant la qualité de membre actif ou passif.

Article 9 : Les membres non permanents honorifiques mais, **Délégué de l'Organisation en charge d'une mission de représentation (Ambassadeur)** sont conviés à l'assemblée générale de l'organisation AGCE, dans ce cas, ils ne sont ni électeurs ni éligibles au B.E. Leur qualité de membre d'honneur ne leur octroie aucun rôle actif, tel qu'il est exigé aux membres actifs.

Le cumul d'un titre « honorifique » et d'un titre de membre actif est exclu.

Article 10 : Comme son nom l'indique, le statut du membre actif est permanent, il n'est pas honorifique, même étant un **Délégué de l'ONG en charge d'un service**, il est un état permanent comparable à celui d'un membre actif ou d'un membre permanent. Cette nomination découle d'une décision du B.E, la voix du coordinateur général étant prépondérante.

CHAPITRE 4 : AUTRES STATUTS VALORISANTS. LE STATUT DE MEMBRE N'EST PAS LE SEUL QUI SOIT DISTINCTIF AU SEIN DE L'ASSOCIATION.

Article 11 : Les membres honoraires qui étaient la base de la fondation de l'organisation dont des fondateurs de l'AGCE, sont ceux qui ont participé à la constitution de l'association. Ils sont désignés dans les statuts et identifiés comme signataires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Article 12 : Les membres sympathisant et bienfaiteurs, quant à eux, sont ceux qui acceptent de soutenir financièrement l'organisation en versant une cotisation ou une contribution d'un montant supérieur à celui dû aux autres membres : Actif, Honorifique et le statut de membre bienfaiteur ne leur octroie pas de droit particulier.

- **VOS AVANTAGES** : En tant que membre, vous Bénéficiez d'une carte de membre et de la possibilité de publier votre portrait associatif et professionnel sur nos sites internet, média, document et événementiels ; d'Accéder à nos formations et de recevoir 11



Contrat d'affiliation N°230

gratuitement nos informations, expertises en ligne et en direct ; de participer à nos événements publics et privés de presse, radio et télévisés; de tirer des bénéfices importants de nos actions communes communautaires, socio-humanitaires, économiques et numériques et plus encore.

- Enfin, le statut de membre adhérent (affilié) à vie concerne ceux qui ont la qualité de membre pendant toute leur existence dont vous pouvez en être une de ces personnes.

Article 13 : A défaut de distinctions statutaires, tous les membres avec le président d'honneur de l'Organisation disposent des mêmes droits et des mêmes obligations. Toutefois, cette qualité de membre se perdra par :

- a) Démission motivée ou non d'un membre dont l'Assemblée prend acte,
- b) Exclusion par le Bureau Exécutif quand le comportement d'un membre est incompatible avec la philosophie de l'**AGCE**
- c) Démission tacite lorsqu'un membre, après adhésion, se voit incapable de s'acquitter de ses obligations financières.
- d) L'appartenance à une autre association poursuivant les mêmes buts que ceux de l'Organisation AGCE.
- e) Décès.

DISPOSITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT

Article 14 : En signant ce contrat N°230, les parties signataires acceptent les conditions de participation individuelle et collective ainsi que les programmes d'affiliation, humanitaire, économique numérique pour le développement durable et de l'Organisation AGCE au Cameroun et dans la sous-région d'Afrique Central.

1 - En étendant le projet objet de ce contrat, tout membre signataire a accepté de se conformer aux Statuts et règlements, au code d'éthique et normes de fonctionnement de l'AGCE.

2 - Tel que déclaré à l'aminé (1) ci-dessus ; ce contrat consiste à dire que les deux parties sont d'accord pour œuvrer ensemble dans la construction socio-humanitaire, économique et numérique pour le développement des étapes visant à soutenir les projets et les programmes d'inclusion sociale des personnes défavorisées puis, à vulgariser ces actions dans les communautés locales et étrangères en ligne (dans les plateformes web de l'organisation AGCE International) et en personne sur le terrain des deux parties selon la parité gagnant-gagnant (B2B).



Article 15 : Le programme 202 de l'AGCE présente une feuille de route qui inclue de faire coopérer les événements et les membres avec des ressources issues de la transformation numérique des deux parties sur deux axes :

1 – Ces ressources seront réparties 50 par 50%

2 – 50% destinées au fonctionnement interne et externe de l'Organisation AGCE et 50% destinées aux financements des projets et programmes des demandeurs d'aides, qui auraient adressés une proposition de projet sollicité ou non par les individus et organisation bénéficiaires des communautés locales et étrangères (nationaux et d'Afrique).

Article 16 : AGCE s'engage à rester l'Incubateur de propositions des projets de ces membres partenaires pour soutenir les actions humanitaires et de développement durables et en exigera rapport d'évaluation des acteurs bénéficiaires des aides.

Articles 17 : Entendu que le membre paie ses droits d'entrer et de contribution à l'organisation AGCE à titre de **contribution définitive**, le montant de l'affiliation (Adhésion) exigée par les statuts et le règlement à tous les membres est définitif et obligatoire.

Article 18 : Les membres constitués sont multi-ethniques et multiraciaux, les mineurs de moins de 18 ans peuvent devenir membre et diriger un projet sous autorisation parentale ou d'un tuteur légal.

En devenant membre, vous êtes librement engagé durant toute la durée de votre mandat, ainsi :

- a. **Vous acceptez d'être facturé de vos frais** de renouvellement de confiance ou de cotisation ou de contributions annuelles à l'organisation AGCE conformément aux règlements.
- b. Vous acceptez d'être récompensé pour vos actions, ainsi que celles de vos collaborateurs de groupes et équipes d'AGCE, ils seront récompensés grâce aux **points de conversion monétisée de cookies**.
- c. **Nous entendons par conversion monétisée** : le fait que par le biais de mécanismes de rétribution monétaire ou de récompenses en nature, notre collaboration économique et sociale s'articule autour de projets que vous contribuez à développer en ligne et en temps réel, en partenariat avec AGCE et d'autres parties prenantes. En cas de réussite de nos initiatives conjointes, vous bénéficierez d'une récompense passive pour votre contribution à la facilitation et à l'essor des échanges d'informations, tant au niveau local qu'international. Cette rétribution repose sur l'utilisation d'outils et de liens partenaires pour promouvoir les produits locaux et soutenir la croissance de votre entreprise.
- d. **Vous acceptez et soutenez continuellement**, et votre soutien continu à la cause d'AGCE contribue au programme 202, axé sur l'inclusion numérique et l'amélioration des conditions de vie des populations locales bénéficiaires. Cela devrait avoir un impact positif sur l'environnement direct des projets du programme d'affiliation, y



Contrat d'affiliation N°230

compris ceux axés sur les réfugiés dans les régions francophones et anglophones, indépendamment des objectifs spécifiques de chaque programme soutenu par AGCE.

- e.
- f. **Vous acceptez faire adhérer des personnes extérieures** : Vous acceptez de faire adhérer des personnes extérieures à AGCE, pour leur permettre de bénéficier de nos services, et consentez à ce que nous affiliions et convertissions ces contacts en utilisateurs de nos services, dans l'intérêt commun.
- g. **Vous acceptez une plateforme économique numérique professionnelle** : Vous acceptez l'utilisation d'une plateforme numérique professionnelle comme poste de travail alternatif pour communiquer sur vos projets, et autorisez la mise à disposition d'un modèle consultable ou personnalisable à vos contacts en tant que membres.
- h. **Vous acceptez qu'AGCE puisse conclure des ententes de subventions**, avec des personnes extérieures invitées par vos soins à AGCE et qui pourraient convenir à des accords de partenariat affiliés aux programmes 202 de l'AGCE et ceci librement.
- i. **Vous acceptez une mise à jour de vos informations de contrat**, selon les termes des présents articles qui peuvent être modifiés en fonction des années, pourvu qu'AGCE vous avertisse, de ces changements ou mises à jour.
- j. **Vous acceptez les conditions de changements** : Vous acceptez les changements apportés par AGCE. En cas de désaccord, votre seule option est d'annuler votre participation au programme. AGCE se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de refuser l'accès au programme à tout moment.
- k. **Vous acceptez que les contributions récoltées** : Vous acceptez que les dons récoltés grâce aux contacts affiliés soient utilisés comme subventions par le B.E pour les projets de l'organisation.
- l. **Vous acceptez les récompenses dues au membre affilié** : Vous acceptez les récompenses de 3% sur les produits et 5% sur les subsides financiers pour les membres affiliés.
- m. **"En acceptant que votre plateforme d'activités vous octroie des récompenses** : Vous consentez à ce que les informations circulent entre AGCE et vos contacts, avec pour résultat une récompense de votre part en cas de réussite de la monétisation par AGCE."

"En tant que membre de l'Organisation : Vous serez récompensé sur les recettes perçues des personnes physiques et morales extérieures que vous aurez amenées à soutenir la cause d'AGCE, avec un plafond de gains fixé à 10% des subventions reçues par AGCE. Ces informations sont essentielles pour effectuer des calculs précis, permettant de déterminer la récompense à vous reverser pour chaque opération réussie sur le terrain local et en ligne. Vous bénéficierez ainsi d'une prime, d'un bonus et d'une commission générés par votre implication dans le projet d'entreprise numérique personnalisée."



Article 19 : Exigences du programme de partenariat

Section 1 - L'âge minimum pour participer au programme d'affiliation AGCE en tant que VIP ou PRO est l'âge légal de votre pays, mais doit être au minimum de 18 ans.

Section 2 - En signant ce contrat, vous avez accepté les [conditions d'utilisation du Site Web](#) d'AGCE, ainsi que son [Règlement et sa charte de bonne conduite et normes de fonctionnement](#) visibles sur son site web ou **Cliquez [ici](#)** pour lire la suite et de respecter les statuts et règlements de l'organisme évoqués dans le préambule ci-dessus.

Section 3 – Système de Vidéo, conférence : Les vidéo, conférences, les réunions qui seront tenues tiennent lieu de salles de réunions dans la plateforme numérique uniquement fournies par AGCE et nulle part ailleurs.

Section 4 – Sécurité des données personnelles : Le membre actif, membre d'honneur et sympathisant **de l'Organisation** devrait fournir au Bureau, à travers les circuits habituels sécurisés (Email, Courrier express, délégué), un dossier complet de sa mandature en tant que membre et qui sera une source de données personnelles tenues secrètes.

3. Tracking, reporting et paiement :

Section 1 – Les fonds reçus par AGCE sont non remboursables et définitifs. AGCE déduit automatiquement la part à reverser au membre à partir des contributions et subventions locales et extérieures, sous forme de primes pour l'effort fourni par le membre. Cependant, cette déduction n'est effectuée que si le donateur extérieur respecte son engagement en versant sa contribution à AGCE, en réglant ses droits de commande sur un compte bancaire local ou étranger appartenant à AGCE, et ce, exclusivement sous forme de subventions et non de biens matériels ou de matières premières, sans aucune réduction.

Section 2 - Période éligible et paiement de la contrepartie : Les cookies de paiement de contrepartie reversée à un Candidat principal de AGCE, perdent leur qualité de paiements à régler dès qu'ils ont été payés par AGCE à celui-ci, s'il en réclame de nouveau, une récompense réglée n'est pas renouvelable.

Section 3 : Les cookies sont limités à 30 jours pour les utilisateurs physiques et moraux ayant une plateforme digitale d'échanges partenaires (B2B), mais AGCE crédite automatiquement le compte bancaire de chaque membre bénéficiaire d'un montant, proportionnellement au pourcentage indiqué sur le service commandé

- **Conversions monétisées** : Nous comptons une conversion monétisée pour un nouvel bénéficiaire inscrit au programme pour l'aide financière à lui verser **après 60 jours d'utilisation** active du programme de partenariat à projet et dénommé : **Service ou programme d'affiliation**.



Contrat d'affiliation N°230

- **Les commissions** pour les conversions monétisées acceptées du mois précédent, seront payées à la moitié du mois suivant (soit 15 jours) si le montant net à payer du mois précédant est inférieur à 51 000 FCFA.
- Le seuil minimum pour le paiement des participants dans le projet est de 51 000 FCFA (ou l'équivalent).
- **Exception** : Les Packs Offices AGCE ADVANTAGE– SolidaTECH proposent aux utilisateurs finaux des Pages web Personnalisables Pro avec Marques blanches, projets techniques personnalisables et autres fonctionnalités. Vos utilisateurs peuvent commander ces offres AGCE pour publier et promouvoir leurs services, et percevoir des commissions selon le taux fixé sur le site. Les commandes avec un code de réduction spécial ne génèrent cependant pas de commission.

3.3. Confidentialité :

Les accords parallèles potentiels à ce contrat sont strictement confidentiels sous peine de rupture du contrat.

4.3. Non-compétition :

Le partenaire membre affilié et ses consultants affiliés à AGCE, ne sont pas autorisés à détourner ni à convertir les utilisateurs d'AGCE aux concurrents d'AGCE pendant la durée de leur participation au programme, ni appeler un porteur de projet ou de fonds à subvention à lancer un appel d'aide dans un cadre autre qu'AGCE.

5.3. La sauvegarde des fonds :

Les fonds à percevoir tant des : Consommateurs, utilisateurs et partenaires financiers d'un service, d'un projet d'AGCE en ligne et en direct sont soumis à des règles d'Addenda en annexe, reverser automatiquement dans un compte UBA, Bank Atlantic Cameroun, Orange Money liés à une Carte de Débit ou de Crédit Visa affiliée à la plateforme d'AGCE en ligne, ou directement dans le COMPTE BANCAIRE PRINCIPAL DE AGCE International ouvert à la **Banque UBA :**

Au N°09064000026, **CODE BANQUE** : 10033, **CODE GUICHET** : 05209, **CLE RIB** : 23, pour les versements locaux et **I-BAN** : CM21, pour les partenaires financiers Internationaux.



Contrat d'affiliation N°230

Etape 2 - Clause 2 : Confidentialité, Durée et Litiges

Article 21 : Les parties se doivent de ne pas divulguer les termes des présentes ententes à des tiers, et la divulgation des termes de ce contrat entrainera de facto la perte des droits de la partie exposée voir simplement l'annulation de ce contrat.

Article 22 : Le présent contrat est d'une durée de 5 ans ré-activable par des mises à jour chaque année, en cas de non-respect des clauses par l'un ou l'autre des parties, la seule voie de recourt est d'annuler sa participation au contrat conformément aux Statuts et Règlements de l'AGCE.

Article 23 : En cas de litige, seuls un comité des sages convoqués par le Président Général ou le Coordinateur Général sera compétent. Tout détournement de fonds sera poursuivi en justice et les sommes détournées remboursées, il risque de même une exclusion avec perte de son fond d'aide.

Article 24 : Ce contrat est établi sur 18 (dix-huit) pages et en deux (2) exemplaires, y compris un formulaire d'affiliation qui doit être rempli au stylo à ancre noir, signé et suivie de la mention « lu et approuvée », et chaque exemplaire remis à chacune des parties.

Date ___/___/20___

Noms complets du Candidat à l'adhésion AGCE

Mention lu et approuvée _____

Signature _____

(Pour les mineurs, signature d'un parent)

Réservé à l'Administration AGCE

Nom et signature du Conseiller(ère)	Autorisation de la Direction AGCE
--	-----------------------------------



Contrat d'affiliation N°230

FORMULAIRE D’AFFILIATION ET DE PARTICIPATION AUX PROGRAMMES 202 DE L’ORGANISATION AGCE

(Veuillez confirmer votre inscription légale à AGCE. Remplir ce formulaire à la main, le signer à l'encre noir et nous renvoyer une copie à l'adresse agce@agceinternational.org)

3.1. Identification complète du Candidat Principal qui s'affilie

M. / Mme / Mlle (barrez les civilités inutiles)

NOM : _____,

PRENOM : _____,

NON Court du poste ou Projet sollicité :

Nom complet de l'Entreprise ou projet : Groupe de l'Association AGCE (dénommez le groupe): _____

Adresse : _____ Ville : _____ PAYS : _____.

Tél. : _____,

E-mail du Candidat principal : _____,

E-Mail de l'Entreprise (Facultatif) : _____,

A l'attention de monsieur le Président Général (Coordinateur Général) de l'Organisation **AGCE**.

Courriel AGCE/Partenaire Transporteur ARAMEX - APM EXPRESS S.A. **Code Postal** : 870
Ave King Akwa, **Boite Postale** : 1380, Douala-Cameroun. **Tél.** : +237 694 79 4717

Objet : _____

[Indiquez ; mon engagement (pour un groupe) de fidélisation à la cause AGCE International].

Je suis M./ Mme _____ [indiquez vos noms et prénoms]

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____,

Pays : _____

Adresse : _____,

N° Tél. _____,

Email : _____,

Date d'inscription : _____

Lieu : _____,

18



Contrat d'affiliation N°230

Code postal : _____

Mon Activité actuelle : _____,
(Indiquez : votre statut social actuel).

Montant de mon droit d'entrée aujourd'hui : _____

En Lettre : _____

soit Euro : _____.;

[Ne remplissez pas ici si vous êtes un membre d'honneur ou un membre sympathisant]

Durée de renouvellement de mon affiliation _____
[Indiquez mensuellement ou annuellement]

Mon règlement est effectué : _____

(Indiquez en espèce ou par virement ou par transfert Orange money, ou laissez vide si vous en êtes exempté en tant que membre honorifique)

Voici le numéro du compte Orange Money. Le nom du client Orange Money est : **AGCE Globale** et le code de paiement est : **#150*47*610658*montant de votre Affiliation#**

Nom et prénom de mon affileur : _____
[Indiquez le nom de votre référent chez AGCE, celui qui vous a parlé du programme ou qui vous a parrainé].

Mon mode de compensation automatique souhaitée est : _____
[Indiquez si vous souhaitez percevoir vos récompenses par "pourcentage" ou au montant "fixe", ce qui selon les cas, ça se calcul après paiement de vos affiliés sur un compte bancaire ouvert sous AGCE].

En m'engageant avec l'organisation _____ [Indiquez le nom court de l'organisme], je m'engage à respecter ses statuts et son règlement, mis à ma disposition en ligne sur son site web 24 sur 24, il sera aussi présent dans mon **Back Office web** : www.agceinternational.org/ _____
[Mentionnez votre sous domaine web].

Mon site web sera le suivant _____]
[Précisez le nom de domaine en entier du site sollicité, ex. www.agceinternational.org/mon-nom].

Mon règlement intérieur et statut seront présents dans ma **boîte E-mail qui est la suivante** : _____
[Mentionnez votre adresse Email personnel actuelle].

Je m'engage par mon affiliation comme _____
[Précisez "Membre bienfaiteur ou membre d'honneur ou association ou entreprise ou fondation]

Par ce contrat, je participerai ou nous participons à la cause commune d'AGCE sur internet et en Direct" ceci pour rendre des services appréciables pour le développement, le rayonnement social et économique des populations suivi par l'**AGCE localement et internationalement**, et je



Contrat d'affiliation N°230

continuerai à marquer mon intérêt pour l'essor de celle-ci à travers des actions concrètes qui aideront à repousser efficacement la précarité dans les régions du Cameroun ou d'Afrique ou dans le monde.

Observations particulières :

A chaque projet, nous souhaitons qu'AGCE délivre à chaque membre partenaire, une attestation d'affiliation et/ou de fin de projet selon les critères et normes fixées dans les statuts et règlements d'AGCE.

Signé à _____ le ____ / ____ / 20__

Signature du Candidat au post de l'AGCE
(Pour les mineurs, signature d'un parent)

Note : Ce contrat doit être Imprimé ou photocopié si nécessaire, rempli au stylo noir, signé, scanné et retourné par courrier à l'adresse postale mentionnée au formulaire ou attachez-le en pièces-jointes à l'adresse Email: agceactionglobale@gmail.com (compte mail de renvoi sécuriser) dans les 48 heures qui suivent sa réception.

Pièce à joindre en annexe formulaire :

- 2 Photocopie Passeport ou CNI du Candidat principal (en couleur)
- 6 Photo 4 X 4
- 1 Demande d'adhésion manuscrite (écrite à la main)
- 2 Plan de localisation du domicile pour la Banque,
- 1 Liste des membres potentiels de groupe ou d'équipe de votre projet dans AGCE s'il y a lieu (13 maximum)
- Etc

([Cliquez ici](#) pour Joindre vos pièces officielles individuelles).